

Le 10 décembre 2020

Déclaration liminaire du SEA UNSA

CTM 10 décembre 2020

Pour ce CTM qui fera date, nous pensons que de nombreux personnels allant des contractuels, aux administratifs, aux TFR, aux formateurs, aux directeurs et aux inspecteurs sont impactés par des mesures ou des réformes improvisées et incomprises qui fragilisent l'ensemble de l'édifice.

Depuis la rentrée de Septembre le SEA/UNSA a rencontré de nombreux acteurs de l'enseignement agricole public. Nous avons, lors d'une rencontre avec le Ministre, rappelé nos réelles inquiétudes sur le budget présenté et l'absence de projet pour l'enseignement agricole. Nous avons envoyé des courriers à tous les sénateurs et députés et rencontrés pour les informer de nos craintes pour l'avenir de l'enseignement agricole)

Lors des débats au Sénat, je cite « La situation est telle que la survie de l'enseignement agricole, à moyen terme, est menacée », dénonce la rapporteur Nathalie Delattre (RDSE) : concurrence avec des formations de l'éducation nationale, pression sur les équivalents temps plein (ETP) empêchant la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat dans de bonnes conditions, pertes financières importantes des établissements d'enseignement agricole du fait de la covid-19, difficultés financières des exploitations agricoles, plus de 5000 agents contractuels, faible prise en compte dans les arbitrages ministériels des spécificités et des atouts de cet enseignement. Le constat dressé par la commission est alarmant, alors même que "l'excellence de l'enseignement agricole ainsi que sa capacité d'insertion sociale et professionnelle sont reconnues par tous", selon Laurent Lafon, président de la commission

M. Pierre Ouzoulias. - Je cite : Je souhaiterais vous faire part de ma grande tristesse, à la présentation de votre rapport, madame Delattre. Nous sentons bien que c'est le diagnostic vital de l'enseignement agricole qui est engagé. Vous avez indiqué que le ministère avait investi dans un camion pour faire la promotion de l'enseignement agricole ; or aujourd'hui, c'est un corbillard qu'il faudrait ; nous en sommes là, malheureusement. Alors que le ministère de l'Agriculture exprimait un besoin de 11,74 millions d'euros pour aider les établissements impactés par les différents épisodes Covid, seuls 6 millions d'euros ont été ouverts. Le rapport relève également une conclusion du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) sur le manque de moyens conduisant certains établissements agricoles à ne plus proposer aux élèves de terminale l'ensemble des enseignements de spécialité ou à restreindre les options proposées. Les sénateurs ne voteront pas ce budget.

[Le SEA/UNSA a engagé une pétition pour soutenir les Sénateurs trices, à ce jour plus de 500 signatures depuis la mise en ligne](#)

Les postes gagés

Agent de l'état fonctionnaire ayant passé un concours identique que tous les collègues et subissent depuis des années des pressions pour dégager de leur poste

La note de service apparemment technique sur la gestion des bulletins de salaire des emplois gagés fragilise ces emplois ne règle rien au fond et ajoute à l'insécurité juridique ouvrant la voie de contentieux possibles. Vous avez dit transparence, respect des organisations syndicales ; un leurre ! La note de service est sortie sans un retour vers les OS. Les services du Ministère demandant même de ne pas ébruiter cette affaire auprès des agents concernés. Un

comble dans un pays de droit !!! La gestion du dossier et les questions non réglées qu'elle fait émerger symbolisent l'absence de politique nationale en matière de formation continue et d'apprentissage. Cette note de service met à mal les Directeurs et les services comptables qui ne savent comment orchestrer cette nouvelle mesure comptable qui va impacter les agents dans de nombreux domaines.

Le Ministère impose dans l'urgence une évolution quant à la gestion des emplois gagés. La gestion des emplois gagés en CFA et CFPPA est le symbole de l'absence de pilotage de la formation continue et de l'apprentissage toujours considérés comme une sous-activité, et parfois comme un puits sans fond financier depuis des années.

Alors que les personnels des CFA et CFPPA représentent plusieurs milliers de personnes, que l'enseignement agricole représente près de 60% du personnel du ministère de l'agriculture il est temps de sortir du bricolage.

[Le SEAUNSA a déposé un référé contre cette note de service](#)

Des agents soumis au RIFSEEP

Fin Octobre certains agents soumis au RIFSEEP nous ont interpellés concernant une différence de salaire. Cette différence s'expliquera une quinzaine de jours plus tard publication sur Bo Agri de la note de service 2020-695 du 12/11/2020 précisant les modalités d'application du RIFSEEP.

Les retours que nous avons étant plutôt favorables aux agents nous n'avions pas relevé le fait que cette note n'avait pas fait l'objet de la moindre concertation, ni de la moindre communication.

Après analyse nous avons relevé que tous les agents n'avaient pas été servis de la même façon, avec même des disparités très importantes. Nous n'avons trouvé aucune logique, ni règles expliquant la mise en œuvre.

La filière formation recherche reste encore à la traîne. Selon les textes il y aurait pu y avoir une revalorisation plus importante notamment en vue de pallier aux faibles possibilités de mobilités fonctionnelles.

L'enseignement technique et particulièrement ses cadres « A » logés par NAS payent un lourd tribut étant les seules à ne bénéficier d'aucune augmentation. Depuis le début de la crise sanitaire ils ont su montrer leur engagement et les appels que nous recevons mettent en avant « un découragement et le sentiment d'être puni ».

Ce point nous interroge particulièrement puisque les astreintes, le plafond RIFSEEP et l'imposition tiennent déjà largement compte de l'avantage en nature, il ne peut pas être prétexte à tout !

Même si nous aurions aimé que ces échanges aient lieu en amont, nous souhaitons connaître la démarche utilisée par le Ministère de l'Agriculture qui a conduit à ne pas revaloriser certains corps tout en revalorisant de plusieurs milliers d'euros certains autres.

A nouveau, nous souhaitons réaffirmer l'autonomie de l'enseignement agricole avec ses spécificités par rapport à l'éducation nationale. Les sujets d'actualités que nous avons affrontés cette année, ont été des exemples frappants (gestion de la crise sanitaire, hommage à Samuel Paty) de l'efficacité de nos services lorsqu'ils conservent leur libre arbitre. Par ailleurs, nous serons vigilants sur l'attribution de la prime d'équipement des enseignants exerçant du face à face et sur le fait qu'elle prenne en compte la particularité de certains professeurs comme les documentalistes.

Il a été négocié au cours de l'été 2019 un nouveau statut d'emploi d'encadrement, liant direction, Chef de SRFD, inspection et certains cadres de la DGER. Ce statut à défaut d'un statut de corps des personnels de direction que nous revendiquions et promis par la précédente mandature a été acté par nos syndicats dans un esprit de responsabilité. Il n'éteint par la demande d'un statut de corps.

Le nouveau statut d'emploi devait permettre une revalorisation des personnels de direction lors de l'application du régime indemnitaire Rifseep. Cette revalorisation était un engagement politique du Ministre GUILLAUME.

Lors du dernier GT, l'administration a fait part de contingence financière qui ne permettrait pas d'assumer l'engagement politique du Ministre. Les documents proposés aux OS proposait un Rifseep comparable Secrétaire administrative ! inacceptable pour l'UNSA comme pour les autres OS.

Le SEA-UNSA constate que les engagements d'un Ministre ne semblent plus avoir de valeur !

Ce constat nous pousse à revoir notre position, notre confiance en notre administration est plus qu'entamée. Nous repartons au combat pour l'obtention d'un statut de corps !

J'ajouterai, pour la petite histoire, que lors des négociations sur le nouveau statut d'emploi, nos interlocuteurs rappelaient que les relations particulières entre Le Ministre GUILLAUME et le Ministre DUSSOPT ouvraient « une fenêtre de tir idéal pour ce nouveau statut ». Nous disons NOUS que les relations privilégiées entre le Ministre DENORMANDIE et le président MACRON est une « fenêtre de tir idéal pour un statut de corps ».